

Commune d'AVRIEUX

154 rue de l'Église

73500AVRIEUX

Tel : 04 79 20 33 16

Rénovation thermique et énergétique du bâtiment Mairie-ancienne École

154 rue de l'Église -
73500 - AVRIEUX

DESCRIPTIF

Lot N°06 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

DCE

13 février 2026

Sommaire

1PRESCRIPTIONS TECHNIQUE.....	3
1.1SPECIFICATIONS TECHNIQUE	3
1.2CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
1.3LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.4MISE EN OEUVRE	4
1.5SPECIFICATIONS PARTICULIERES.....	4
1.6JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES	4
2DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	4
2.1POSE HUISSERIES	5
2.1.1Pose d'huissierie dans cloisons	5
2.2CLOISONS	5
2.2.1Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique	5
2.2.2Cloisons en carreaux de plâtre	5
2.3DOUBLAGES	5
2.3.1Doublage sur ossature métallique.....	5
2.3.2Doublage par plaques de plâtre collées	6
2.4PLAFONDS NON DÉMONTABLES	6
2.4.1Plafonds en plaques de plâtre pour protection incendie	6
2.4.2Plafonds en plaques de plâtre standards	7
2.5PLAFONDS DÉMONTABLES	7
2.5.1Plafonds en composé minéral démontables	7
2.6ISOLATION DES COMBLES	7
2.6.1Isolation	7
2.6.2Isolation par soufflage	8
2.7HABILLAGES - FINITIONS	8
2.7.1Joues en plaque de plâtre.....	8
2.8TRAVAUX DE REPRISE.....	8

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

1.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUE

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application
- Aux dispositions de mises en œuvre, de tolérances, finitions,... d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application.

Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, ATec, Solutions technique -C

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- L'application du Cahier des Clauses Spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- Les références normatives s'y rattachant.

L'entreprise titulaire du présent lot est tenue de se conformer :

- . au DTU 25.232 : Plafonds suspendus, plaque de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues
- . au DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas d'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre
- . au DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre
- . au DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur aura à sa charge l'ensemble des travaux de cloisonnement des logements, de gaines techniques, de doublage de murs extérieurs et intérieurs, réalisation de plafonds suspendus en plaque de plâtre.

L'entrepreneur devra fournir au maçon les éléments pour les réservations dans le gros œuvre pour ses ouvrages dans les délais impartis soit à la réalisation des plan d'exécution Gros Œuvre.

De même, avant de commencer toute mise en œuvre et pose, il devra au maître d'œuvre la fourniture de tous les dessins d'exécution, détails d'assemblage, détails constructifs et fiche technique des matériaux à mettre en œuvre.

L'entrepreneur prendra obligatoirement toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Ceci entend une vérification constante des protections en place pendant toute la durée du chantier, jusqu'à la réception et le renouvellement de ces dernières si celles-ci s'avèrent défectueuses ou non efficaces.

1.3 LIMITES DES PRESTATIONS

Les prestations de l'entrepreneur du présent lot comprennent :

- . Toutes les sujétions nécessaires à la réalisation des ouvrages dans le respect des normes, y compris les sujétions qui ne sont pas expressément décrites dans le présent DESCRIPTIF.
- . Les études, dessins et plans d'exécution et de détail des ouvrages, les nomenclatures nécessaires.
- . La fourniture de tous les matériaux et accessoires entrant dans la fabrication des ouvrages.
- . Le transport à pied d'œuvre, le stockage et la mise en place de ses ouvrages.
- . La fixation et le calfeutrement de ses ouvrages comprenant toutes pattes ou équerres de fixation, chevilles, douilles et visserie.
- . Les joints à mettre en œuvre pour assurer l'étanchéité des ouvrages.
- . La fourniture, mise en place et le démontage de tous les échafaudages, appareils élévateurs et autres engins de levage nécessaires à la pose de ses ouvrages, avec tous les dispositifs de sécurité réglementaires.
- . L'enlèvement des déchets, emballages, gravois et le nettoyage des locaux dans lequel il intervient.
- . Tous travaux, prestations et aménagements qui lui seraient demandés par le coordinateur de sécurité dans la

cadre de sa mission.

1.4 MISE EN OEUVRE

Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de faire procéder inopinément à tous prélèvements et à toutes analyses, tant des matériaux livrés au chantier que des enduits préparés en cours d'application aux frais de l'entreprise pour le prix des analyses et des retouches.

A partir du moment où une faute serait découverte, tous les frais d'analyses ultérieurs seraient à la charge de l'entrepreneur, sans préjudice des abattements à appliquer sur les travaux exécutés antérieurement, ou en cas de refus pur et simple à ces travaux, ou à l'application éventuelle de mesures coercitives.

Les huisseries étant posées par le menuisier, le plâtrier ne devra exécuter son travail qu'après avoir vérifié l'implantation des cloisons et demandé au Maître d'Oeuvre les rectifications nécessaires. Dans le cas contraire, le plâtrier sera tenu pour responsable des rectifications à apporter après coup.

L'entrepreneur veillera à sa parfaite coordination avec les entreprises des autres lots, en ce qui concerne la mise à la disposition des locaux avant et après ses travaux.

L'entrepreneur sera responsable du choix de tous les produits utilisés, en particulier il devra s'assurer que les produits y compris ceux des marques qu'il propose, conviennent parfaitement à l'emploi envisagé.

L'entrepreneur devra procéder à un nettoyage complet des pièces et ceci aussitôt après leur exécution y compris enlèvement des tâches de plâtre, d'enduit etc. Les gravois provenant de ces nettoyages seront évacués par l'entrepreneur du présent lot aux bennes prévues à cet effet.

1.5 SPECIFICATIONS PARTICULIERES

L'entrepreneur doit dans ses prestations, les traçages avant montage des ouvrages, les renforts des cloisons ou doublages pour la pose d'éléments lourds.

L'entrepreneur doit dans ses prestations, la réservation dans les cloisons, contre cloisons, doublages ou plafonds suspendus, des trappes de visite, de gaines technique ou percements nécessaires, pendant son intervention demandés par les autres corps d'état en temps voulu.

Si ces percements s'avèrent aux yeux de l'entrepreneur, importants et susceptibles d'entraîner une incidence sur la stabilité de ses ouvrages, le Maître d'Oeuvre en sera tenu immédiatement informé. Les rebouchages par bourrage d'enduit seront réalisés en respectant le complexe et seront réalisés par l'entrepreneur du présent lot.

L'entrepreneur peut proposer, soit des matériaux différents sans nuire à la qualité et performance, soit un système constructif tendant à favoriser la rapidité de l'exécution, sans toutefois nuire également aux dispositions dimensionnelles des pièces. Il devra dans ce cas, en informer le maître d'œuvre et d'ouvrage pendant la période d'étude de sa proposition pour validation.

Au niveau des ouvrages avec Procès Verbal, l'entrepreneur devra se conformer strictement aux instructions et prescriptions du P.V. du fabricant ou de l'industriel. Il ne pourra pas associer des composants constituant un ouvrage avec des matériaux non issus de la marque du fabricant ou de l'industriel.

1.6 JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES

Il est rappelé à l'entrepreneur du présent lot, que les joints de calfeutrement acryliques souples nécessaires en périphérie des rails de plafond suspendus sont à la charge de son lot et en aucun cas au lot PEINTURE. Ces éléments sont en effet un élément de finition qui doit être réalisé par le lot concerné.

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des

plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux, de la nature des travaux à réaliser, du sol et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

2.1 POSE HUISSERIES

2.1.1 Pose d'huissierie dans cloisons

Pose lors du montage des cloisons des huisseries fournies et livrées par le lot Menuiseries intérieures.

Compris :

. toutes sujétions pour mise en place en veillant à la verticalité et à l'alignement

. réception et sujétions pour coordination avec le lot Menuiseries intérieures. Toute huisserie mise en cause sera déposée et remplacée par le présent lot, à ses frais.

2.1.1.1 **Pose huisseries dans cloisons 98 mm**

Localisation :

• Ensemble :

Blocs portes dans cloison sèches, suivant plans

2.1.1.2 **Pose cadre trappes dans cloisons**

Localisation :

• Ensemble :

Cadre trappes dans cloisons sèches, suivant plans

2.2 CLOISONS

2.2.1 Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique

2.2.1.1 **Cloisons - Type 98/48 avec isolation**

Cloisons 98/48 avec laine minérale, 2 plaques de 13 mm par parement :

- Marque : PLACOPLATRE ou équivalent

- Système : PLACOSTIL DE DISTRIBUTION

- Type de plaques : STANDARD

- Largeur ossature : 48 mm

- Isolant : laine de type BIOFib cloison ép 45 mm, R=1.34m².K/W minimum

- Affaiblissement acoustique : Rw+C = 45 dB

- Résistance au feu : CF 1 h

Localisation :

• Ensemble :

Pour les cloisons intérieures du bureau du directeur situé au RDC, selon plans architecte

2.2.2 **Cloisons en carreaux de plâtre**

Carreaux à parements lisses et à emboîtement, 66 x 50 (3 au m²) montés à la colle spéciale. Les carreaux sont posés avec la plus grande dimension dans le sens horizontal. Les liaisons avec le sol des pièces humides se feront avec un profilé U plastique sur mastic ou bande de mousse de 5 mm. Les liaisons avec les plafonds se feront avec une bande résiliente collée avec la même colle utilisée pour la jonction entre carreaux.

2.2.2.1 **Carreaux plâtre - De 50 mm d'épaisseur**

Carreaux de 50 mm d'épaisseur, compris imposte.

Calfeutremments soignés.

Localisation :

• Ensemble :

Pour la condamnation des cheminées, selon les plans de l'architecte

2.3 DOUBLAGES

2.3.1 Doublage sur ossature métallique

Fourniture et mise en place d'un doublage en parement en plaque de plâtre comprenant :

. Ossature métallique,

- . Plaques de plâtre, nature suivant articles ci-après,
- . Mise en œuvre suivant prescription du fabricant,
- . Traitement des joints suivant préconisation du fabricant.

Compris :

- tous habillages en tranches du complexe avec retour du parement et couvre-joints.
- renforts d'ossature au droit des appareils sanitaires, meubles vasques, cuisines, télévision ou de chauffage.

L'ensemble mis en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, y compris toutes coupes, découpes, façon d'angles, sujétions de finition et parfaite exécution.

2.3.1.1 **Doublage laine de bois 140 + 13 mm plaque standard**

Demi-cloison avec 1 plaque standard de 13 mm :

- Marque : STEICO ou équivalent
- Système : STEICOflex 036
- Type de plaques : STANDARD
- Largeur ossature : suivant composition de la paroi
- Isolant : LAINE DE BOIS (140 mm) R=mini 3.85 m².K/W

Compris habillage des retours latéraux

Compris joint silicone en pied des doublages

Localisation :

- Ensemble :

Pour rebouchage des menuiseries extérieures dans les salles de classe situées au RDC

2.3.1.2 **Doublage laine de bois 180 + 13 mm plaque standard**

Demi-cloison avec 1 plaque standard de 13 mm :

- Marque : STEICO ou équivalent
- Système : STEICOflex 036
- Type de plaques : STANDARD
- Largeur ossature : suivant composition de la paroi
- Isolant : LAINE DE BOIS (180 mm) R=mini 5.00 m².K/W

Compris habillage des retours latéraux

Compris joint silicone en pied des doublages

Localisation :

- Ensemble :

Contre la cloison existante située au Nord-Est de la pièce Archives

2.3.2 **Doublage par plaques de plâtre collées**

Fourniture et mise en place d'un doublage avec 2 BA 15 Placoflam, suivant article ci-après comprenant :

- . Plaques de plâtre à bords amincies;
- . Mise en œuvre suivant prescription du fabricant.
- . Traitement des joints suivant préconisation du fabricant.

Compris tous habillages en tranches du complexe avec retour du parement et couvre-joints.

L'ensemble mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, y compris toutes sujétions de finition et parfaite exécution.

2.3.2.1 **Doublage collé - 2 BA 15 Placoflam**

Localisation :

- Ensemble :

Contre la cloison existante de la pièce "g"

2.4 **PLAFONDS NON DÉMONTABLES**

Fourniture et pose de faux plafond, y compris coupes, découpes, traitement des joints par calicots et sujétions d'échafaudage.

Finition par joint acrylique à la pompe au droit des matériaux de natures différentes.

2.4.1 **Plafonds en plaques de plâtre pour protection incendie**

Plafonds constitués de une ou plusieurs plaques de plâtre pour protection incendie fixées en plafond par vissage sur une fourrure en bois ou sur une ossature métallique en acier galvanisé. Calfeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre. Espacement maximum des rails de l'ossature suivant la performance recherchée.

Compris toutes coupes, découpes, réservations pour grilles et luminaires encastrés, frais d'échafaudage, nettoyage et évacuation des gravats.

2.4.1.1 **Plafonds suspendus 2 BA18S - CF 1H**

Plaque standard de 2 x BA18S mm d'épaisseur

- Marque : PLACOPLATRE ou équivalent

- Gamme : PLACOPLATRE M1
- Degré SF/CF : 1 H

Pose horizontale sur ossature métallique de type fourrure Stil F 530, suspendue sous charpente bois au moyen d'un système de tiges filetées rampantes, avec un doublage constitué de deux plaques de plâtre BA18S posées en croisé.

Localisation :

- Ensemble :

Pour le plafond de la chaufferie

2.4.2

Plafonds en plaques de plâtre standards

Plafonds constitués de une ou plusieurs plaques de plâtre standard (ordinaire ou hydrofuge) fixées en plafond par vissage sur une fourrure en bois ou sur une ossature métallique en acier galvanisé.

Calfeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre. Espacement maximum des rails de l'ossature suivant la performance recherchée.

Compris toutes coupes, découpes, réservations pour grilles et luminaires encastrés, frais d'échafaudage, nettoyage et évacuation des gravats.

2.4.2.1

Plafonds suspendus 1 BA 13 standard - Pose rampante

Plaque standard de 1 x 13 mm d'épaisseur, rampants

- Marque : PLACOPLATRE ou équivalent
- Gamme : PLACOPLATRE M1
- Degré SF/CF : 1/4 H

Pose rampante sur suspente et rail F530 fixée en sous-face de la charpente bois, composé de 1 plaque en BA 13.

Localisation :

- Ensemble :

Sous rampant de l'Archives au R+1 et de la pièce "a" au R+2

2.5

PLAFONDS DÉMONTABLES

2.5.1

Plafonds en composé minéral démontables

2.5.1.1

Dépose et repose du faux plafond en plaques

Dépose et repose du faux plafond en plaques :

- . dépose soignée de plafond suspendu **y compris isolation**
- . stockage sur chantier et protection pour réutilisation
- . repose après intervention sur les réseaux en faux plafond par les lots concernés
- . fourniture et pose de plaques et suspentes supplémentaires en remplacement si nécessaire

La dépose des dalles lumineuses sera à charge du lot Électricité.

Mode de métré : surface de faux plafond à déposer, NON déduit les dalles lumineuses.

Localisation :

- Ensemble :

Pour les salles de classe 1 et 2, les circulations, la salle périscolaire, le bureau du directeur, le WC PMR ainsi que le WC situé dans la partie école au RDC

2.6

ISOLATION DES COMBLES

2.6.1

Isolation

Fourniture et pose de laine de bois en 2 couches, épaisseur totale 260 mm (1 couche de 160 mm et 1 deuxième couche de 100 mm), pose croisée, avec voile sur 3 côtés, pose sous toiture rampant, comprenant :

Couche entre chevrons :

- une première couche d'isolation nue, de 100 mm d'épaisseur de type STEICOflex 036 de STEICO ou équivalent

Couche entre pannes :

- une deuxième couche d'isolation revêtue d'un pare-vapeur quadrillé côté plafond, de 160 mm d'épaisseur de type STEICOflex 036 de STEICO ou équivalent .

Pour obtenir un R mini = 7.15 m2.K/W

2.6.1.1

Isolation sous toiture rampante - R mini = 7.15 m2.K/W

Localisation :

- Ensemble :
- Pour :
- l'isolation sous rampant de l'Archives au R+1
- l'isolation sous rampant de la pièce "a" au R+2

2.6.2 **Isolation par soufflage**

Isolation thermique en ouate de cellulose soufflée type Jetfib'Ouate de biofib ou équivalent, comprenant :

- soufflage de la ouate de cellulose à la machine à souffler sur une épaisseur de 400 mm, $R = 10.00 \text{ m}^2.K/W$
- toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant y compris arrosage en surface de l'isolant.

2.6.2.1 **Isolation sur dalle BA - $R \text{ mini} = 10.00 \text{ m}^2.K/W$**

- Localisation :
- Ensemble :
 - Pour l'isolation sur dalle BA des combles, suivant plans

2.6.2.2 **Isolation entre solivage bois - $R \text{ mini} = 10.00 \text{ m}^2.K/W$**

- Localisation :
- Ensemble :
 - Pour l'isolation entre solivage bois des combles des salles de classe, suivant plans

2.7 **HABILLAGES - FINITIONS**

2.7.1 **Joues en plaque de plâtre**

Habillages de rives avec 2 plaques de plâtre de 13 mm d'ép. comprenant les supports et fourrures.

2.7.1.1 **Joue en plaque de plâtre - 25 cm de ht**

- Localisation :
- Ensemble :
 - Pour la trappe d'accès aux combles, située dans le bureau 2 au R+2

2.8 **TRAVAUX DE REPRISE**

2.8.1 **Reprise des doublages (suivant état après dépose des châssis extérieurs)**

Les travaux comprennent, selon l'état constaté après la dépose des menuiseries extérieures :

- réfection des angles, avec pose de baguette bois si nécessaire
- pose de joint acrylique en périphéries

- Localisation :
- Ensemble :
 - Suivant état de la dépose des menuiseries extérieures de la mairie, l'école et logement

2.8.2 **Reprise des doublages intérieurs (suite à la dépose des radiateurs existants)**

Les travaux comprennent, suite à la dépose des radiateurs existants :

- . rebouchage des réservations, saignées ou ancrages laissés apparents dans les parements muraux à l'aide d'un enduit de rebouchage adapté
- . lissage localisé

- Localisation :
- Ensemble :
 - Suite à la dépose des radiateurs dans les logements, la régie et la mairie

2.8.3 **AGR - 0.93 x 2.10 m de ht -> 1.03 x 2.10 m de ht - Cloison 98/48**

- Localisation :
- Ensemble :
 - Agrandissement de l'ouverture existante dans le bureau du maire, situé au RDC de la mairie.